

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro RCA21-08-2 autorisant l'emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments, le règlement numéro RCA21-08-3 autorisant l'emprunt de 13 031 000 \$ pour la réalisation des projets d'aménagement et de réaménagement de divers parcs et le règlement numéro RCA21-08-4 autorisant l'emprunt de 13 345 000 \$ pour la réalisation des projets de réfection routière, d'éclairage et de signalisation, ont été adoptés par le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à la séance ordinaire du 12 janvier 2021, et ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, respectivement le 7 mai (-2) et le 14 mai 2021 (-3 et -4).

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du Citoyen de Saint-Laurent à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 26 mai 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement